

Aux personnes domiciliées sur le territoire des villes et communes à CENEO :

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1523-13 § 1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des villes ou communes associées.

L'Assemblée générale de CENEO se tiendra le 17 décembre 2021, à 18h00, à SOLEO, Boulevard Mayence, 1/1 à 6000 Charleroi.

Cette année encore, la présence physique, tant des délégués des associés que du public n'est pas souhaitée en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 que connaît aujourd'hui la Belgique et des mesures, actuelles et à venir, prises pour limiter la propagation du virus.

Aussi, conformément au Décret du 15 juillet 2021 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes, vous êtes conviés à poser toutes questions sur les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée à l'adresse mail suivante : nicolas.zdanov@ceneo.be.

Les questions et les réponses apportées seront déposées sur notre site internet <u>www.ceneo.be</u>.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

L. D'HAEYER, Président